



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 11 mai 2023, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**ÉTUDE DE REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUADRILATERE : VOTE
DU CREDIT D'ETUDE ET DE FINANCEMENT (CHF 175'000.- TTC)**

Conformément 30, al. 1, let. e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par la commission Bâtiments et Infrastructures, lors de sa séance du 27 mars 2023,

vu le préavis favorable émis par la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 4 mai 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 10 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions,

1. De procéder à une étude pour le réaménagement des espaces publics du quadrilatère.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 175'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 175'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2023.

Chêne-Bougeries, le 22 mai 2023

Dominique MESSERLI
Président du Conseil municipal